

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par

M. Le Fur, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Jean-Pierre Vigier et M. Portier

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est malvenu de créer un droit au suicide assisté et l'euthanasie alors même que les soins palliatifs ne sont pas déployés sur la totalité du territoire national.